

CONVOCACTION

Date : 10 décembre 2024

Affichée le : 10 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le seize décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 28
Votants : 32
Pouvoirs : 7
Absent : 4

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUSTI - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE.

LISTE DES DELIBERATIONSAFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :**19 DEC. 2024**DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

24 décembre 2024

Absents représentés

Mme MOUSSATEN
Mme HAMADOUC
Mme PEREZ
Mme SENET
Mme JACQUEMART
Mme M'BAYE
Mme MEHADJI

Pouvoir à Mme FAZAL
Pouvoir à Mme LAMBRE
Pouvoir à M. BROCHOT
Pouvoir à M. BOUKHACHBA
Pouvoir à M. BOULHAMANE
Pouvoir à M. KA
Pouvoir à M. NACHITE

Absents non représentés

M. ZAHRAOUI, Mme DUCHATELLE, M. LUCAS, M. FACCHINI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT**48 Convention d'objectifs 2025 entre l'association "Faïencerie-Théâtre de Creil" et Ville de Creil****■ Rapport de présentation :****Jean-Claude VILLEMMAIN, Adjoint**

Par délibération en date du 18 décembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention d'objectifs 2024 avec l'association « la Faïencerie- Théâtre de Creil ». Cette convention arrivant à échéance au 31 décembre 2024, il convient d'en conclure une nouvelle pour l'année 2025.

Cette convention fixe les objectifs du partenariat entre la Ville de Creil et l'association, et a pour objet de préciser les conditions et les modalités d'octroi de subvention communale à l'association, pour l'année 2025, ainsi que les contrôles que la Ville est en droit d'effectuer. Cette subvention est dédiée à la réalisation d'objet statutaire de l'association, à travers des actions reconnues d'intérêt communal. Elle définit les objectifs précis du projet de concrétisation conditionne le versement d'une subvention. La Ville s'engage à soutenir financièrement l'association et fixe annuellement le montant du concours financier, en fonction des objectifs poursuivis. Outre le versement d'une subvention annuelle en numéraire, la Ville peut accorder son concours pour la mise à disposition de ses biens immobiliers. Cette mise à disposition (salles) est annuelle.

Il vous est demandé d'approuver la convention d'objectifs 2025 avec l'association « la Faïencerie-Théâtre de Creil ».

Mesdames Yesim SAVAS et Jessica ELONGUERT ne prennent part au vote du fait de leur implication dans l'association : départ de Mesdames SAVAS et ELONGUERT.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-22, L2121-29 et L1111-6,
Vu l'avis de la commission « Culture et patrimoine historique » du 20 novembre 2024,

Considérant qu'il convient de renouveler la convention d'objectifs de l'association « Faïencerie-Théâtre de Creil » et la ville de Creil,
Considérant que les objectifs de chacune des parties sont définis dans l'annexe 1,
Entendu le rapport de présentation,

association « Faïencerie-Théâtre de Creil »
Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 060-216001743-20241223-48DEL_CM161224-DE

■ **Vote**

Votants : 32	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prends pas part au vote : 3
--------------	-----------	------------	----------------	--------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1^{er} : d'approuver la convention d'objectifs pour l'année 2025 avec l'association « la Faïencerie-Théâtre de Creil ».

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs 2025 avec l'association « Faïencerie-Théâtre de Creil » ou tout autre document y afférent.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le compte 65748/316/CA prévu à cet effet sur le budget de la Ville.

CREIL, le **23 DEC. 2024**
Pour extrait certifié conforme,

Sophie DHOURY-LEHNER

Maire de Creil

Vice-Présidente de l'ACSQ
Chargée du Projet de Territoire



Madame Jessica ELONGUERT

La secrétaire de séance